

Identification du module

Module	Comptabilité
Condition d'admission	Être titulaire d'un certificat de fin d'études dans une profession du domaine de la santé de niveau II ou de niveau tertiaire.
Compétences	Les titulaires de la certification de ce module tiennent la comptabilité spécifique du cabinet médical et gèrent la clôture annuelle.
Evaluation des compétences	Évaluation écrite de 90 minutes.
Niveau	Examen professionnel de la coordinatrice en médecine ambulatoire.
Objectifs à atteindre	<p>Les participants-es</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrivent les bases légales et organisationnelles de la comptabilité des différentes formes de cabinets médicaux (T1); • établissent le plan comptable nécessaire à tenir une comptabilité financière en se référant à un plan comptable type (T2); • enregistrent les mouvements commerciaux à l'aide des pièces comptables (T3); • analysent le tableau des sources et emplois de fonds (T3); • présentent un Bilan structuré pour l'Actif selon les Actifs mobilisés et immobilisés et pour le Passif, selon les Fonds étrangers et les Fonds propres (Capital) (T2); • calculent et comptabilisent les salaires selon les prescriptions légales actuelles ainsi que les charges sociales de l'employeur et de l'employé (T2); • établissent les bases de la clôture annuelle (T2).
Certification	Certification partielle pour le brevet fédéral de coordinatrice en médecine ambulatoire (sous réserve du respect des conditions d'admission, selon chiff. 3.31 du règlement concernant l'examen professionnel).
Validité du certificat	5 ans.